



Déclaration de la CGT du 14 avril au Conseil de Surveillance du CHU de Clermont-Ferrand.

14 Avril 2022

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les membres du Conseil du Surveillance.

Le Code de la santé publique et l'Article L6143-1 prévoit que :

« Le Conseil de surveillance se prononce sur la stratégie et exerce le contrôle permanent de la gestion de l'établissement, il donne son avis sur : la politique d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité des soins et de la gestion des risques ainsi que les conditions d'accueil et de prise en charge des usagers »

Alors que les Urgences, Louise MICHEL, les IADE, les personnels des Blocs opératoires, les services de gynéco, Chirurgie digestive, Cardiologie, Néonatal, réa pédiatrique, Neurochir, Pneumologie et tant d'autres... n'ont plus les moyens de faire une prise en charge de qualité, votre indifférence résonne comme un abandon.

La dégradation de la prise en charge et de la qualité des soins sont une réalité vécue par les agents et exclusivement due aux politiques de courts termes sur la gestion des effectifs menés par la Direction Générale, par **des sous effectifs structurels dans tous les services, des règles de remplacement de 1 pour 2 qui sont devenus dans certains services de 1 pour 3 voire plus.**

Les rappels sur repos, les changements d'horaires, les congés tirés au sort...

Les déclarations trompeuses sur l'état du CHU faites dans la presse et l'immobilisme de tous ceux qui comme vous sont chargés par la loi de veiller aux respects des conditions d'accueil et de prise en charge des usagers et implicitement des moyens pour les professionnels pour pouvoir le faire sont une insulte et un abandon de l'ensemble des personnels.

La Direction général prend des décisions, mène des projets sans concertation avec les équipes, les **imposent avec brutalité**, ce sont les agents qui les subissent et les usagers qui en pâtissent.

Alors que le nombre de dossiers ouverts à augmenter de près de 20% et que les effectifs n'ont évolué que de 1.98% entre 2016 et 2019, la Direction, pour atteindre des objectifs financiers **a fait du personnel une variable d'ajustement économique et a détruit l'attractivité pour le CHU. La Direction a fait des agents des maltraitants en ne donnant pas aux services les moyens humains nécessaires pour une prise en charge de qualité et respectueuse des bonnes pratiques.**

Comment ne pas comprendre dans ces conditions que des agents partent et que les candidats pour venir sont si peu nombreux, comment ne pas comprendre qu'un agent à qui on ne propose que la précarité pendant des mois voire des années en dehors du respect de la réglementation parte ailleurs ?

Les droits à congés, les droits a stagiairisation sont bafoués.

Qui voudrait travailler dans un établissement où la charge de travail est disproportionnée au regard des effectifs ? Qui voudrait travailler dans un établissement où on ne lui donne pas les moyens de mettre en place les bonnes pratiques respectueuses des patients et des conditions d'exercice ?

Syndicat CGT du CHU de Clermont-Ferrand
GM/CMP: 51.864; 51.865 Estaing: 50.400
L. Michel: 50.803
cgt@chu-clermontferrand.fr

Comment pouvez-vous continuer à faire comme si de rien était sur la dégradation des conditions de travail des personnels ce qui organise la pénurie et la fuite de nombre d'entre-eux.

Comment accepter et tolérer des déclarations comme celles du 26 mars dernier sur « **LA MONTAGNE** » tendant à faire croire que tout va bien au CHU de Clermont-Ferrand, alors qu'il manque tant de personnel et que l'on ferme des lits ? Des médecins se sont insurgés suite à cet article lors de la dernière CME.

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les membres du Conseil de Surveillance, vous pouvez continuer à fermer les yeux, faire des déclarations de bonnes intentions, mais les agents qui ne sont pas dupes, ils ont des familles, des amis à qui ils expliquent leurs conditions de travail et l'impact sur les patients et la gestion déshumanisé de la Direction.

Les représentants CGT vous demandent d'obliger la Direction générale à :

- **Stagialiser TOUS les contractuels et adopté une politique d'attractivité.**
- **Augmenter les promotions professionnelles en augmentant les financements interne pour les écoles AS, IDE, IADE, IBODE car de nombreux professionnels sont encore motivés pour évoluer au sein du CHU, donner leurs en la possibilité, c'est une décision que le CHU doit prendre pour retrouver du personnel dans ces catégories qui font défaut.**
- **Augmenter les ratios de tous les services de chaque catégorie professionnelle pour une prise en charge de qualité et respectueuse des conditions d'exercices des personnels pour stopper ces départs.**
- **Augmenter les effectifs de toutes les catégories des pools de remplacement.**
- **Respecter le statut de la fonction publique, du droit du travail sur les rythmes de travail, des droits à congés, des règles d'assignations ...**
- **Se mettre en conformité sur les obligations réglementaires en matière d'évaluations des RPS et la mise en place des actions comme cela a été demandé par l'inspection du Travail et relevé par le Tribunal en 2020 suite aux suicides de 2 agents du SAMU.**
- **Que les équipes soient associées à la vie de leur service et aux projets / orientations prises afin de redonner du sens à leur mission.**
- **Augmenter les effectifs de toutes les catégories des pools de remplacement.**

Monsieur le Président du Conseil de Surveillance, Mesdames Messieurs les membres du Conseil du Surveillance, votre soutien aveugle à la Direction générale ne pourra être perçu autrement que par un déni de la souffrance des personnels et du non-respect de vos prérogatives énoncés en préambule.

Syndicat CGT du CHU de Clermont-Ferrand
GM/CMP: 51.864; 51.865 Estaing: 50.400
L. Michel: 50.803
cgt@chu-clermontferrand.fr